Nations Unies S/2018/284

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'État d'Israël et la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies sont déçus et profondément scandalisés par ce qui s'est produit vendredi soir au Conseil de sécurité. Le Conseil devait tenir à 18 h 30, le 30 mars 2018, une séance de consultations privées portant sur les violents affrontements qui avaient éclaté de façon préméditée au niveau de la clôture de sécurité israélienne qui longe la bande de Gaza. L'État du Koweït, sachant pertinemment que notre Mission, Israël, et les juifs du monde entier observaient alors la première soirée de la Pâque juive, a fait main basse sur les consultations, imposé la tenue d'une séance publique et invité la délégation palestinienne à présenter des observations qu'on lui avait conseillé de préparer bien à l'avance. Israël, qui n'a pas bénéficié du même préavis, a été privé de participation aux délibérations du fait de l'observance de notre fête religieuse.

Il y a quelques jours à peine, nous avons informé le Conseil de ce que le Hamas avait l'intention de fomenter de violents affrontements. Une fois de plus, le Hamas s'est servi de femmes et d'enfants comme de boucliers humains, notamment en vêtant de jeunes enfants d'uniformes militaires et en les équipant d'armes à feu et de munitions. Bien que les responsables palestiniens insistent sur le caractère pacifique de ces manifestations, le Hamas et les factions qui lui sont affiliées ont disséminé des terroristes armés parmi les civils, dont un certain nombre ont été tués dans les attaques qu'ils ont menées contre les positions israéliennes. Les Forces de défense israéliennes ont également fait échec à d'autres tentatives d'attentats, dont des tirs et diverses attaques.

Israël prend d'infinies précautions pour protéger la vie des civils, en agissant dans le strict respect de nos règles d'engagement, en ne faisant feu que lorsque c'est nécessaire et en évitant les civils que le Hamas a stratégiquement placés au front. Nous ne pouvons toutefois permettre aucune infiltration massive ni aucune atteinte à notre souveraineté.

Eu égard aux événements survenus vendredi soir, je tiens à rappeler au Conseil que le fait d'exploiter les règles de procédure de façon qu'une partie puisse présenter ses arguments tandis que l'autre n'est pas en mesure de le faire est contraire à l'esprit de l'Organisation des Nations Unies, et un affront direct aux principes fondamentaux d'une délibération de bonne foi.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(*Signé*) Danny **Danon**

Merci de recycler